



Procès-Verbal du Conseil Communautaire n°4/2016

15 décembre 2016 à Atuona HIVA OA



La séance a commencé à 15h00 avec le président de la communauté de communes, Félix BARSINAS souhaitant la bienvenue à tous les délégués communautaires présents, l'Administrateur du Pays Bernard CHIMIN et un intervenant Teiki HUUKENA. Il vérifie le quorum, il est atteint et la réunion peut valablement commencer.

Désignation du secrétaire de séance Mme Tania BONNO déléguée communautaire par le président de la communauté des communes.

Une prière est d'abord dite et l'ordre du jour est ensuite présenté.

Le Président informe qu'à l'ordre du jour un point ne sera pas évoqué : besoin d'infrastructure du siège de la CODIM du fait qu'il y a eu un malentendu avec le technicien de la DIP Adrien MOUX sur la date de réunion du conseil communautaire. Ce point sera reporté à une prochaine réunion.

Ordre du jour :

- Présentation du rapport de mission à TAHITI : Formations et travail avec les services de l'Etat et du Pays (Mareva KUNCHIKE et Bertille ATA)
- Validation du PV du conseil communautaire n°3/2016 du 9-10 septembre
- Présentation du projet sauvegarde du patrimoine culturel immatériel : le tatouage marquisien
- Rapport de mission des élus en France
- Vote des délibérations
- Questions diverses

L'ordre du jour est voté à l'unanimité.

I) Présentation du rapport de mission sur TAHITI pour la formation SPCPF par Mareva KUCHINKE et Bertille ATA :

Présentation du rapport de mission sur TAHITI pour la formation CGF. Différents thèmes concernant le fonctionnement d'une commune ont été abordés, ce qui a permis d'approfondir les connaissances dans les domaines concernées. Durant ses 3 semaines sur TAHITI, des rencontres avec les services du Pays, de l'Etat et les prestataires ont été programmées.

La 1^{ère} formation concerne les relations entre les collectivités et les communes

La 2^{ème} formation concerne les demandes de subventions (les pièges à éviter)

Enfin la dernière formation concerne le tableau de bord et le suivi des actions.

Mareva prend d'abord la parole pour exprimer les définitions de la formation « les relations entre les collectivités et les associations. Les Objectifs étaient d'identifier les cadres juridiques applicables aux collectivités locales et aux associations, de déterminer les conditions de sécurité juridique de leur partenariat, de maîtriser les différentes formes de relations avec les associations que sont le soutien ou la contractualisation, maîtriser leurs enjeux, de savoir mettre en place les outils relationnels et contractuels d'un partenariat avec les associations.

Le contenu est donc de rappeler l'évolution juridique des relations entre les collectivités locales et les associations : les textes réglementaires, les grands principes ; la transparence et la gestion de fait (la maîtrise des risques juridiques) : législation, conséquences de la transparence : gestion de fait et responsabilités ; les relations conventionnelles collectivités-associations ; la limitation des risques en rationalisant les relations collectivités associations ; l'organisation du contrôle des associations par la collectivité ; et enfin la mise en place de critères dans les aides (notamment financières).

Ensuite Bertille rappelle les objectifs de la formation relative aux demandes de financement « Les pièges à éviter ».

Le but de cette formation est de connaître les différents dispositifs de financement mis à la disposition des communes, de constituer un dossier de demande de financement dans les règles de l'art et dans les délais impartis et d'assurer une bonne gestion des crédits publics par un suivi rigoureux des subventions attribuées.

Ensuite elle présente les différents dispositifs de demande de subvention ainsi que les intitulés des opérations éligibles qui sembleraient récurrents dans les communes :

FIP

Éligibles: eau potable, déchets, assainissement, acquisition matériel roulant en restauration scolaires, matériels et logiciels informatiques, projets intercommunaux, cimetières, énergie renouvelable, études, carte professionnelle APJA

OPERATIONS : moins de 15 millions

ETUDES : pas de seuil

CDP : état/ pays/ communes

Déchets

Assainissement des eaux usées

Alimentation en eau potable

DETR

Communes – de 20 milles Hbt et les communautés de communes à moins 35 milles Hbt

Aep, déchets

ONEMA

ECO CONSTRUCTION, MAITRISE DE L'ENERGIE, GESTION DES DECHETS

TRAVAUX DIVERS D'INTERET LOCAL – RESERVE PARLEMENTAIRE

Travaux d'investissement et Etudes

FEI 80% HT ETAT

Economie numérique, changement climatique, énergie renouvelable

3IF 80% HT ETAT

Infrastructures routières, défense contre les eaux, infrastructures maritimes et aéronautiques

DDC

Bénéficiaires : Communes et groupements des communes

Les opérations : Section d'investissement, coût total < à 1,5 million

Suit également un calendrier indicatif des appels à projets afin de respecter les délais pour les dépôts des dossiers de demande de subvention :

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	novembre	décembre
FIP		reunions techniques	CFL			notification de l'arrêté				dépôt dossier		
FIP études	dépôt dossier											
CDP	reunions techniques - CIS	COPIL				notification de l'arrêté				dépôt dossier		
DDC		dépôt dossier 1		notification arrêtés 2		programmation		dépôt dossier 2		notification arrêtés 1		programmation
DETR	dépôt dossier		commission DETR			notification de l'arrêté						
ONEMA				notification des conventions		dépôt dossier				programmation		
ADEME		dépôt dossier										
TDIL	dépôt dossier											

Enfin, Bertille résume qu'après plusieurs ateliers mené en groupe, la formation a fait connaître les différents cas de dossier pour définir les dispositifs de subventions qu'il faudrait constituer et déposer aux services concernés sur des opérations ou des études.

Mareva termine son compte rendu sur la dernière formation relative au tableau de bord et le suivi des actions.

Puis Mareva fait part de ses RDV effectués auprès des techniciens de la DDC et d'autres services du Pays pour discuter des futurs projets de la CODIM.

Elle annonce que suite à ses entretiens avec les services du pays, ils recommandent les rencontres plus fréquentes entre la CODIM et leurs services pour faire avancer les projets de la CODIM.

Pour conclure, Bertille a rencontré les responsables de l'Etat en charge des services civiques pour la sélection des futurs engagés en service civique. Elle a également rencontré le trésorier adjoint de la TIVAA pour assister au rattachement des charges et des produits. Elle consiste à la sincérité des écritures comptables de la CODIM. Une procédure lui est alors fournie. Mais aussi, elle a bénéficié d'un rappel sur la procédure des amortissements.

II) Validation du PV du conseil communautaire n°3/2016 du 9-10 septembre

Le maire de NUKU HIVA, réagit sur les aides OPH, du fait que les familles en difficultés sollicitent les communes au lieu d'une entreprise pour venir en aide, que les maires soient couverts de toutes représailles du Haut-Commissariat et du Pays car c'est une compétence du Pays.

Par contre il serait intéressant lors des débats des questions diverses, des réponses soient formulées.

Le PV a été validé à l'unanimité.

III) Présentation du projet sauvegarde d'un patrimoine culturel immatériel le tatouage marquisien :

Présentation du projet par Mr Teiki HUUKENA consultant-culturel sur power point en marquisien et en français.

Mr Teiki HUUKENA nous a présenté un projet documentaire sur le tatouage marquisien. Son souhait est de tourner un film documentaire sur le tatouage marquisien dans les mois à venir afin de le présenter au FIFO 2018 et diffuser auprès de la population marquisienne.

Sa présentation sera annexée à ce procès-verbal.

Un court débat suit cette présentation qui semble avoir attiré beaucoup d'attention aux élus.

Suite à ce débat, le conseil décide de valider son projet en tenant compte des attentes de chaque commune des Marquises.

La CODIM est donc favorable au projet de Mr TEIKI HUUKENA et décide d'étudier le projet financier pour émettre une décision délibérative sur la participation financière CODIM. Cette décision sera prise au prochain conseil communautaire.

IV) : Rapport de mission des Elus en France

Le rapport est présenté par Félix BARSINAS.

En Novembre 2016, un déplacement a été programmé en France pour rencontrer d'autres autorités nationales et européennes. Le déplacement à Paris avait pour objet de rencontrer des interlocuteurs institutionnels afin de leur présenter le projet de création d'une collectivité des Marquises. Par ailleurs, il a aussi été l'occasion prendre contact avec différents ministères parisiens afin de faire avancer des projets marquisiens dans le domaine de la pêche, de l'agriculture et de la culture (UNESCO).

Des réactions de nos interlocuteurs parisiens, est de privilégier nos relations (la communication) avec le PAYS notamment avec le gouvernement et l'Assemblée de la Polynésie Française. Nous savons tous que la question de la communauté de commune est très délicate sur le plan politique; tout comme le deuxième point de nos échanges à Paris sur l'évolution statutaire de notre Archipel. Et là encore les conseillers et législateurs nationaux nous interrogent sur nos relations d'approches sur la question avec le PAYS et l'ETAT.

Le Maire de UA POU fait part d'un message qu'il souhaite partager en disant cela : « c'est une mission de terrain et politique, mais surtout que c'est une démarche Politique ».

Suite à cette discussion, le président de la CODIM décide de se réunir davantage pour prendre des décisions purement politiques avec un consensus commun. Il affirme qu'une réelle volonté existe dans cette démarche suite aux différentes missions lors des rencontres effectuées en amont entre les maires.

V) : Examens et vote des délibérations

Les délibérations suivantes ont été corrigées et votées :

- Délibération n°32-2016 portant décision modificative du Budget de la CODIM pour l'exercice 2016.
Cette délibération est votée à l'unanimité.
- Délibération n°33-2016 portant création d'un poste budgétaire d'adjoint sur la liste des emplois de la CODIM et en application de l'article 36 de l'ordonnance n°2005-10 du 04 janvier 2005.
Cette délibération a suscité beaucoup de questions notamment par le Maire de UAPOU.
Il fait part de son interrogation de cette création de poste alors que des CVD ont été recrutés il y a peu de temps.
Mareva explique que les CVD sont en formation mais que ce poste est indispensable afin de répartir les tâches lourdes de Bertille dans sa fonction de secrétaire comptable.
Félix BARSINAS approuve cette éventuelle création suite à la répartition des tâches dont Bertille avait accepté. Désormais Bertille aura pour sa fiche de poste la fonction de responsable financier et le suivi des marchés publics.
Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Délibération n°34-2016 portant vœu de modification de l'arrêté n°HC 867 portant création du statut de la CODIM. Cette délibération a été reportée pour la prochaine réunion communautaire afin de bien clarifier.

- Délibération n°35-2016 autorisant la prise en charge par le budget de la CODIM, des frais relatifs au déplacement international à PARIS de Maeva SALMON consultante GAMA du mois de novembre 2016.

Des questions ont été posées par Benoît KAUTAI. Quel est le rôle de Maeva SALMON ? Félix BARSINAS répond qu'elle est l'interphase de la CODIM en France, po, qu'elle a un carnet d'adresse bien rempli, une connaissance de certaines personnalités politiques et du milieu politique. Malgré les propos mitigés de Benoît, les membres acceptent la prise en charge de celle-ci.

Dorénavant cette délibération est votée par la majorité des membres, mais Benoît KAUTAI se réserve.

- Délibération n°36-2016 autorisant la prise en charge par le budget de la CODIM, des frais relatifs au déplacement international et local à PARIS et à HIVA OA de Teiki Jean Robert HUUKENA consultant-culture des mois de novembre et décembre 2016.

Félix rappelle la raison pour laquelle Teiki HUUKENA a été appelé pour accompagner les élus en Métropole. Teiki HUUKENA a intervenu pour faire classer au patrimoine de l'UNESCO le Patutiki, le tatouage marquisien.

Mais aussi, ces frais n'engendrent aucune dépense supplémentaire du fait que le billet non utilisé par Benoît KAUTAI sera remboursé ultérieurement.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

VI) : Questions diverses

Benoît KAUTAI propose d'organiser des mini jeux sportifs chaque année afin de préparer nos athlètes pour les jeux inter îles des Marquises. En effet un au nord et un au sud.

Etienne TEHAAMOANA soulève une problématique concernant le football, la fédération de football de la Polynésie a tué le football dans les îles du fait qu'elle oblige de mettre en place une école de football.

Aucune autre personne ne prend parole, la séance est levée à 18H30.

Secrétaire de séance,



Tania BONNO

Le président,



Félix BARSINAS